

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AVENUE DU PEUPLE BELGE

AXE CULTURE - LILLE - OCTOBRE 2015
ÉQUIPE "PARIS" :

PIERRE JONCQUEZ ARCHITECTE + PASCALINE MIANNAY & ANOUCK DUQUOUC OBLIK ARCHITECTES



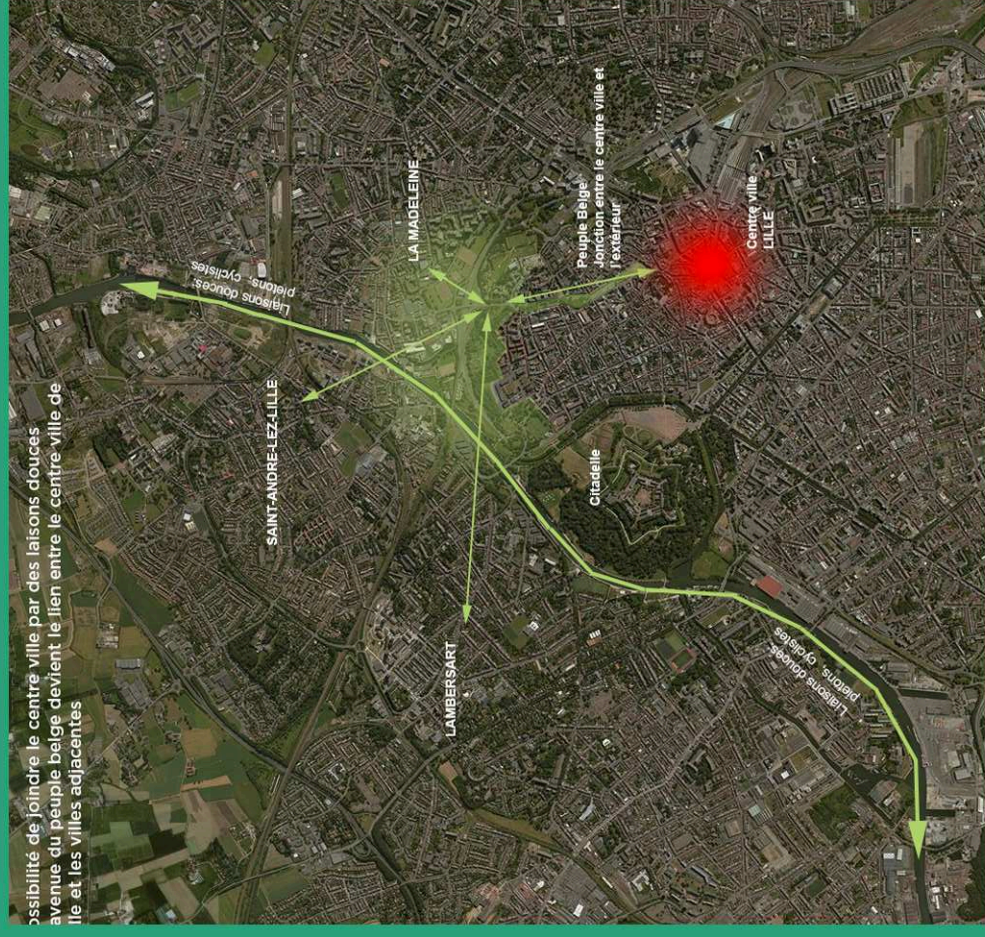
GRANDS AXES DU DIAGNOSTIC, DE LA RÉFLEXION ET LA PROPOSITION :

DIAGNOSTIC:

- > L'avenue du Peuple Belge est un grand axe composite, hétéroclite, morcellé. Sa grande largeur est propice à un usage majoritairement piéton, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- > Elle est ponctuée de bâtiments à l'identité forte mais mal très mal valorisés dans l'espace urbain.
- > La perception de l'avenue est réduite à l'espace compris entre la place Louise de Bettignies et le Pont-Neuf.
- > Il y a une coupure entre le vieux Lille et le début de l'avenue avec le reste de l'avenue et des quartiers alentours.

ACTIONS:

- > Abolition des éléments qui interrompent la continuité de l'avenue (notamment le Pont-Neuf et le square Grimompresz).
- > Décaissement du niveau de l'avenue.
- > Déport de la circulation automobile sur le côté Est de l'avenue pour libérer tout le reste de l'espace.
- > Penser l'avenue dans un projet urbain global qui se connecte à un Parc des Remparts créé dans les bastions existants et formant une ceinture verte autour du Vieux-Lille, se connectant aux promenades piétonnes et cyclistes des rives de la Deûle, de l'Esplanade, de Lambersart, de Saint-André.



EFFETS :

- > Offrir une perspective très longue passant sous de nouveaux ponts, depuis la place Louise de Bettignies jusqu'au passage vers La Madeleine, respiration urbaine dans un milieu dense.
- > Valorisation de l'espace architectural entre les fronts bâtis par la création d'un grand ruban végétalisé et piétonnier. Valorisation du dénivelé entre les deux côtés de l'avenue pour créer des parvis à gradins exposés au soleil de l'après-midi et du soir pour les piétons.
- > Libérer un espace public propice à la détente, valorisation pour la ville de Lille.
- > Connecter les espaces urbain entre eux et les villes entre elles: l'avenue du Peuple Belge, appartenant à nouveau au Vieux Lille dévient également une entrée de ville valorisante.
- > La dynamisation économique et culturelle des différentes sections de l'avenue, appuyée sur une valorisation architecturale nécessaire : fortifications, usine élévatoire, mise à jour de la façade de l'Hospice Général et de la Halle aux Sucres, mais aussi innovation architecturale par la création de nouveaux ponts et par la requalification de l'îlot Comtesse.

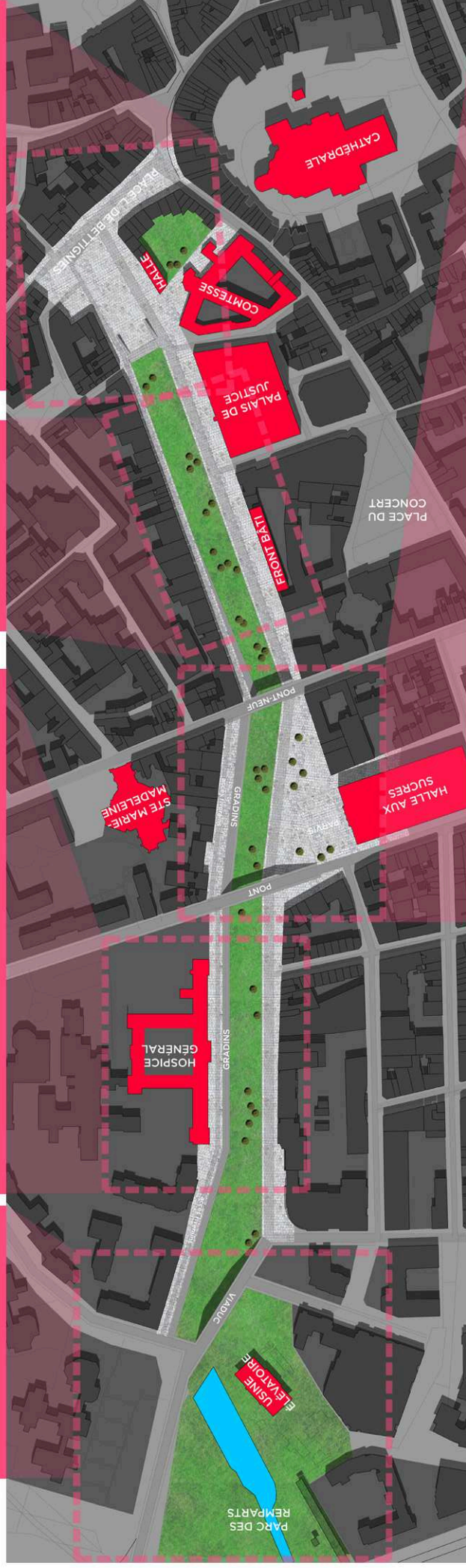


1 -
JONCTION
PAR LES MODES DOUX

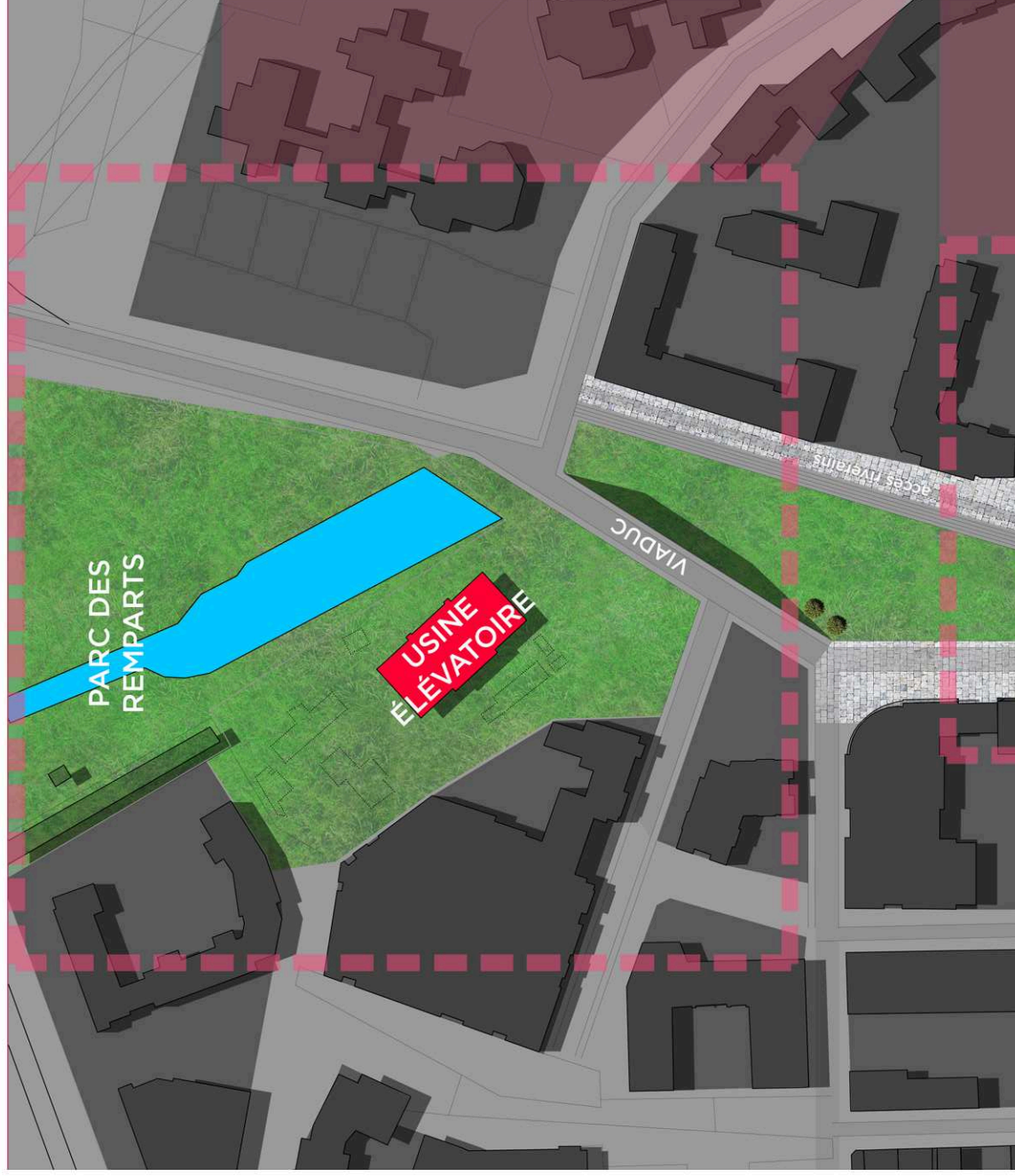
2 -
DYNAMISATION CULTURELLE

4 -
DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL

5 -
REQUALIFICATION DU PÉRIMÈTRE
BETTIGNIES - COMTESSE



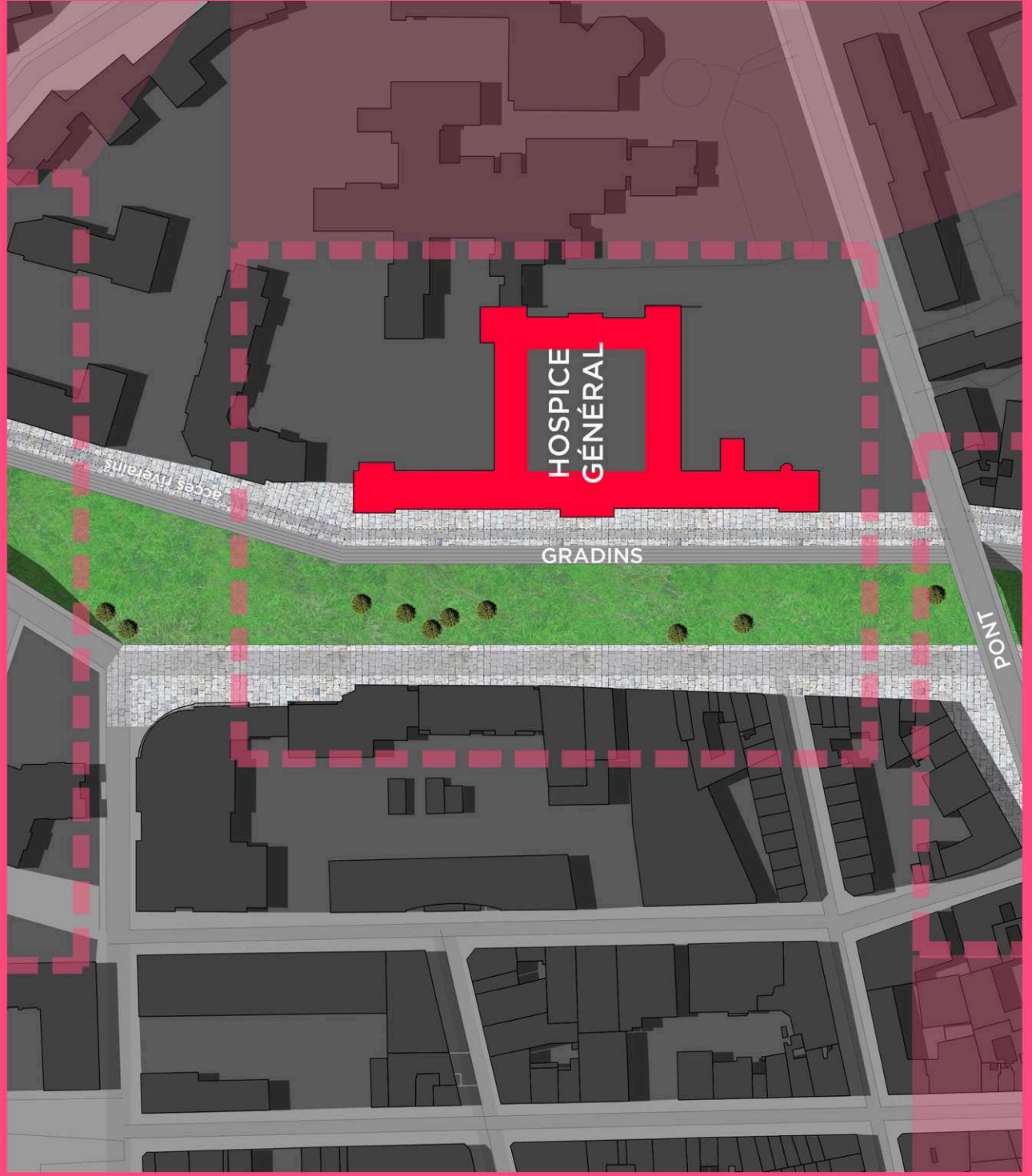
3 -
DÉVERROUILLAGE DE LA PERSPECTIVE



1 - JONCTION PAR LES MODES DOUX

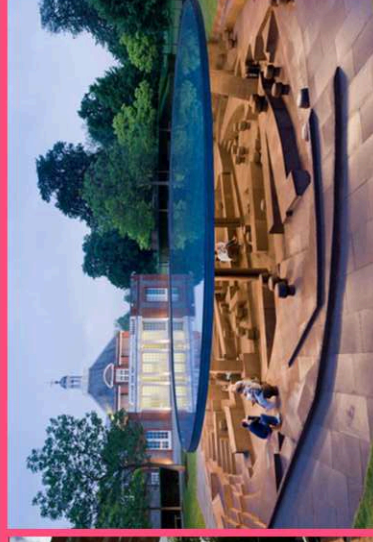
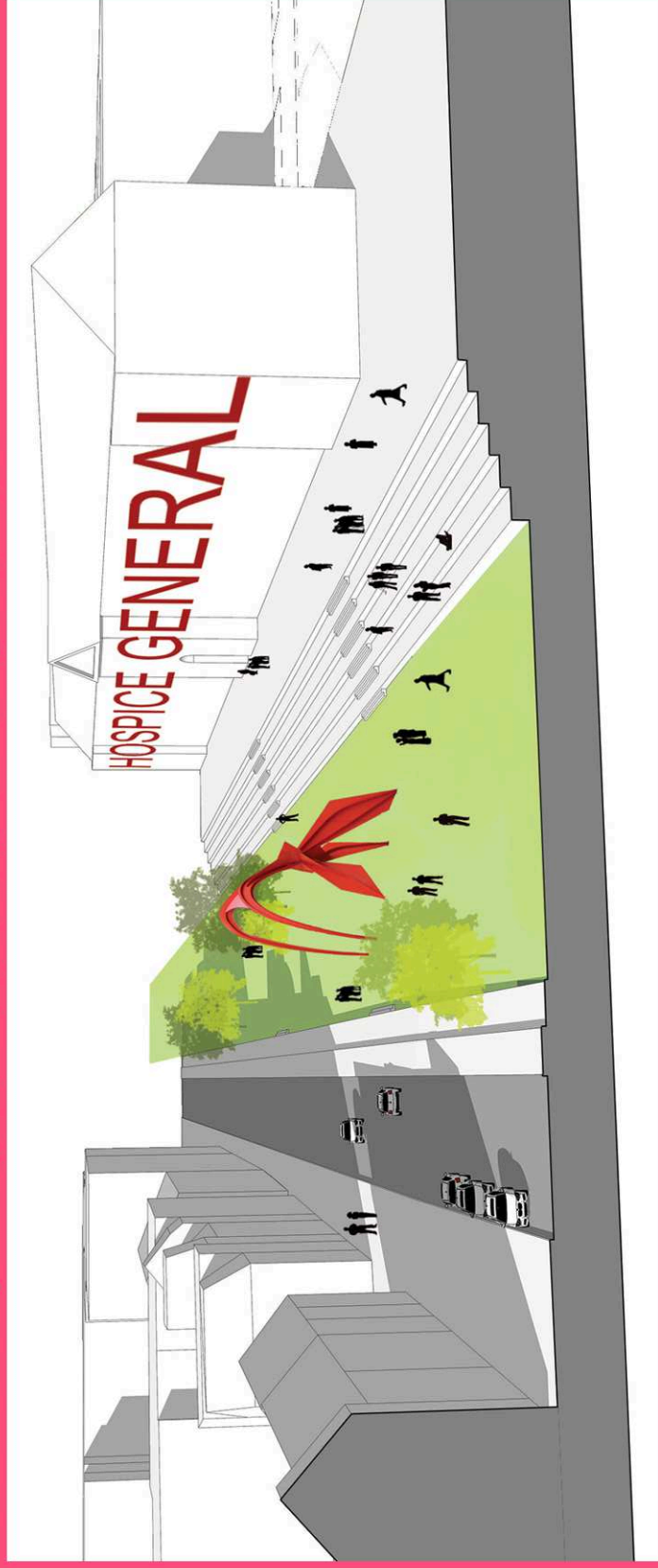
- > Jonction de la promenade de l'Esplanade à la promenade du Peuple Belge par la création d'un Parc des Remparts, formant une grande boucle piétonne et végétale autour du très minéral Vieux-Lille.
- > Jonction automobile Lille - La Madeleine par un viaduc libérant le sol et assurant la continuité piétonnière.
- > Création d'un parking souterrain marquant l'entrée dans le Vieux-Lille.
- > Valorisation de l'usine élévatrice dans un programme culturel / pédagogique orienté sur l'environnement naturel urbain.
- > Circulation sur l'avenue concentrée sur le côté est, libérant tout le reste de l'Avenue pour le développement d'un ruban végétal continu jusqu'à la place Louise de Bettignies, doublé d'un parvis minéral longeant le front bâti du côté ouest. C'est l'aménagement de berges pour la rivière végétale.
- > Entrée dans le secteur pavé.

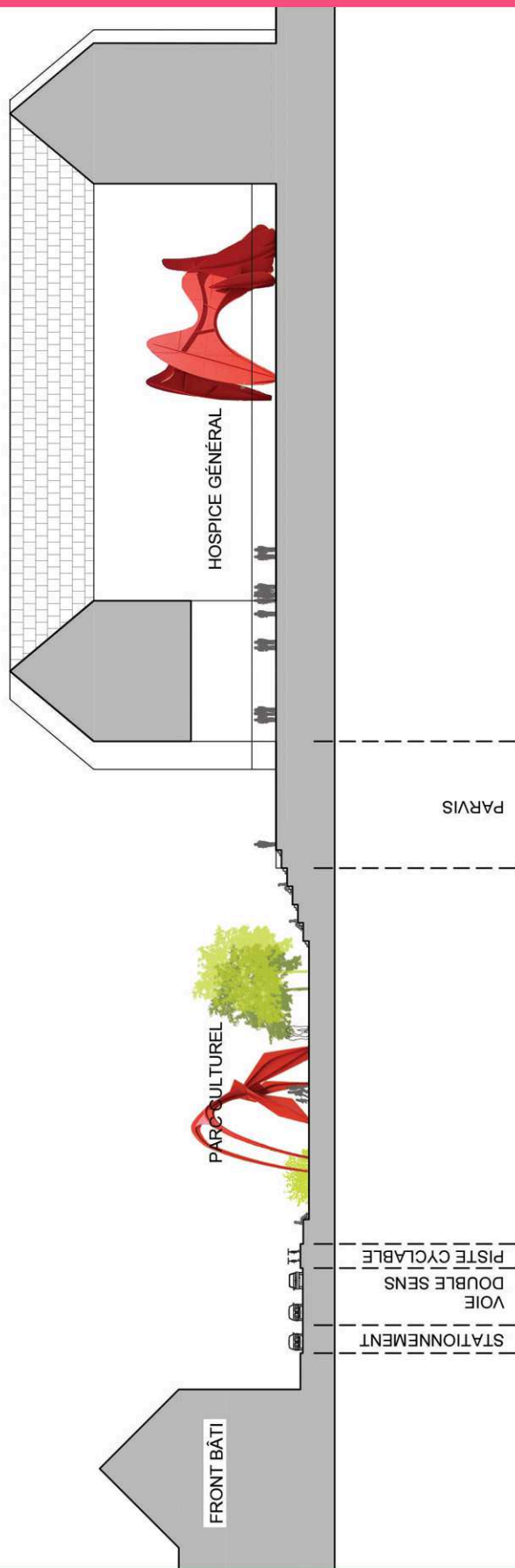
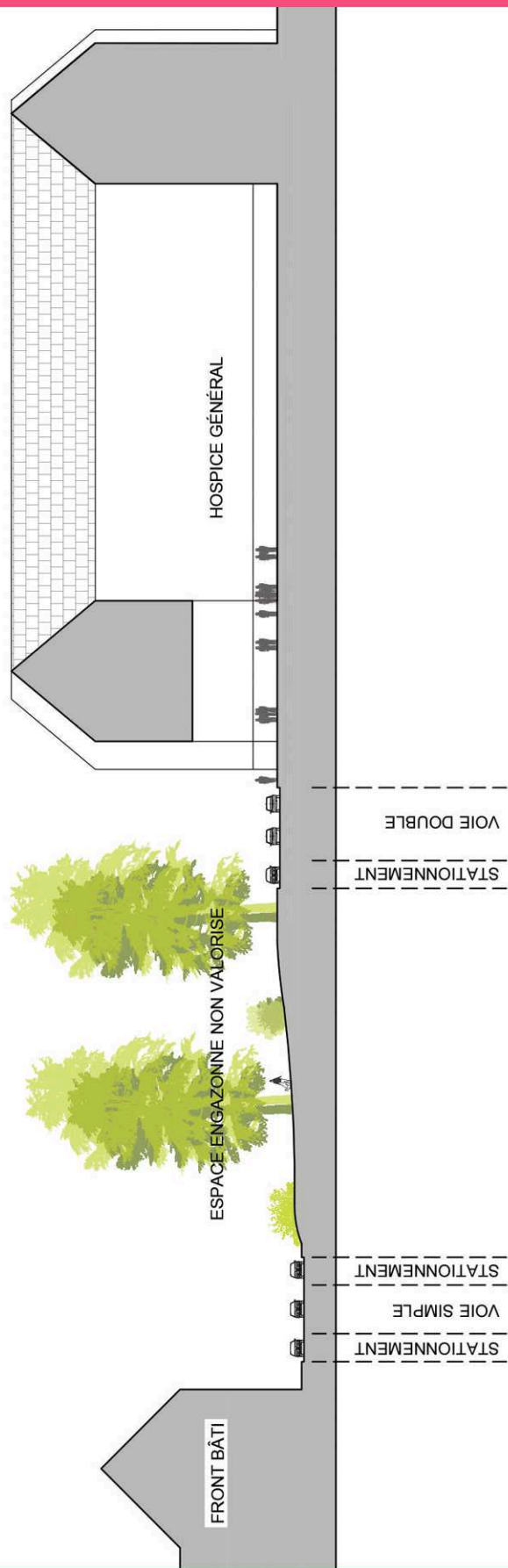
2 - DYNAMISATION CULTURELLE



2 - DYNAMISATION CULTURELLE

- > Valorisation de l'ensemble architectural de l'Hospice Général par un programme culturel dans la dynamique de Lille 3000.
- > Création d'un pôle d'attractivité patrimonial et culturel générant une extension du territoire vivant du Vieux-Lille vers le nord. Programme événementiel de type pavillon provisoire (Serpentine Gallery à Londres par exemple).
- > Exploitation du dénivelé pour créer un parvis à gradins exposé sud-ouest.
- > Valorisation de la grande façade classique par la suppression des grands arbres existants.





3 - DÉVERROUILLAGE DE LA PERSPECTIVE

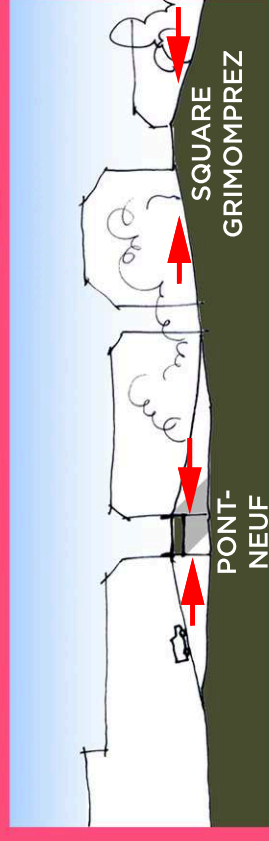


3 - DÉVERROUILLAGE DE LA PERSPECTIVE

- > Libération complète de la perspective visuelle de l'Avenue :
- > Remplacement du Pont-Neuf existant par une arche légère sans appui sur le sol.
- > Suppression totale de la frontière visuelle, physique et psychologique que représente le pont actuel et sa rampe.
- > Décaissement du sol pour retrouver le gabarit de passage d'un véritable canal végétalisé à usage piétonnier.
- > Remplacement du talutage entre la rue des Bateliers et la rue de la Halle par une arche légère, libérant la promenade piétonne en contrebas.
- > Élargissement de la rue des Bateliers pour créer un double sens de circulation.
- > Création d'un parvis devant la Halle aux Sucres permettant la valorisation architecturale de ce bâtiment rendu invisible par une végétalisation trop dense.
- > Création d'un parking souterrain, mise en place de navettes régulières entre le "haut" de l'avenue et le "bas" afin de limiter le nombre de voitures circulant.

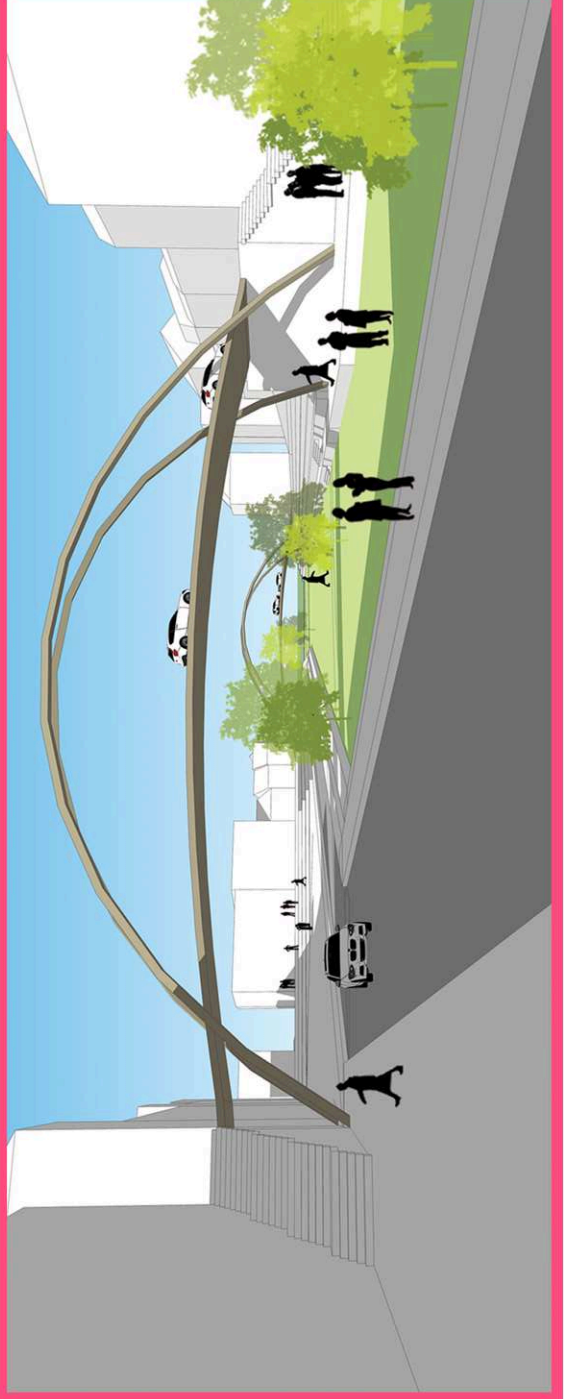
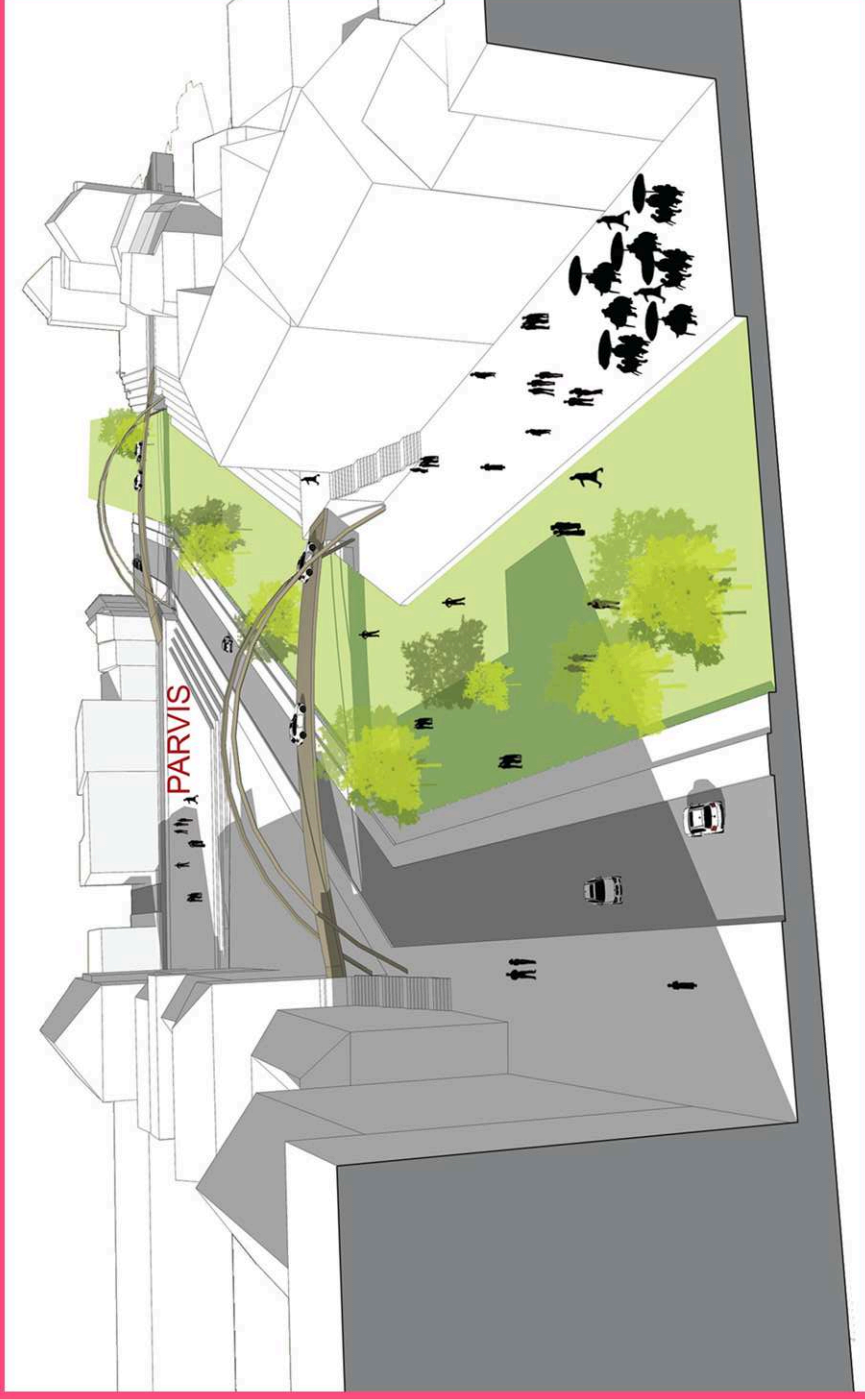
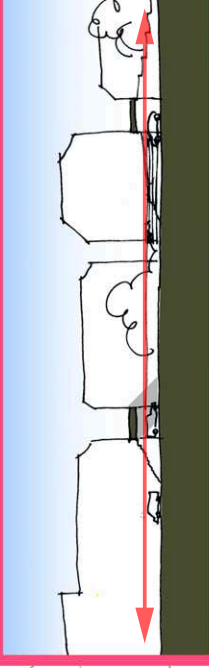
AVANT

> Interruptions de la perspective.
Frontières visuelles fortes formées par la masse du Pont-Neuf et de ses rampes, ainsi que par le niveau du sol du square Grimompres entre la rue des Bateliers et la rue de la Halle.



APRÈS

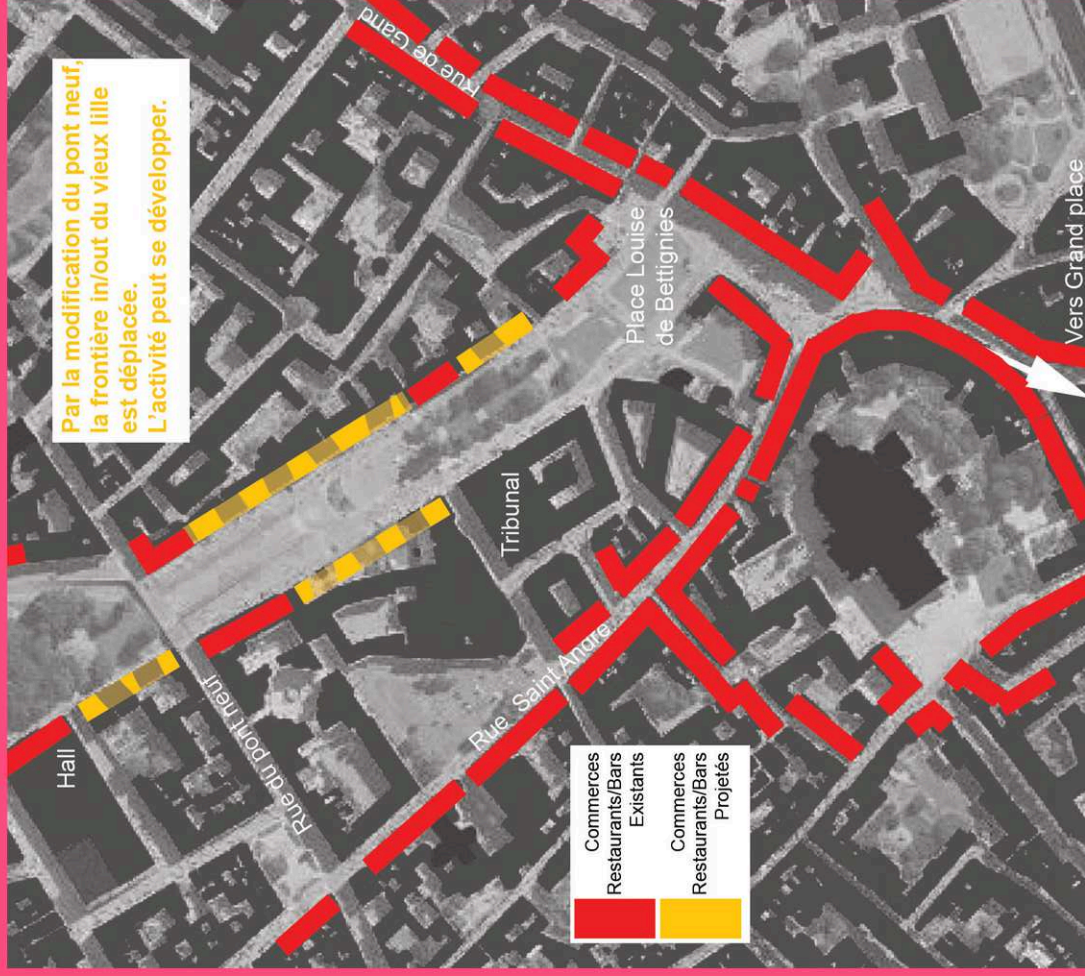
- > Rétablissement de la perspective.
- Abolition des obstacles visuels, perspective en profondeur sur toute la longueur de l'avenue.
- Création de nouveaux ponts légers au-dessus d'un sol légèrement décaissé.



4 - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



- > Extension du périmètre commerçant au-delà de la place Louise de Bettignies. Dynamisation économique en rez-de-chaussées des immeubles actuellement en grande partie à usage tertiaire devant le Palais de Justice.
- > Continuité du front bâti par la construction d'un bâtiment commercial recomposant le gabarit interrompu à ce niveau de l'avenue.
- > Développement propice aux terrasses et aux usages de plein air tels qu'ils existent dans tous les autres parcs de Lille (pique-nique, pétanque, etc.).
- > Prolongation des usages piétons entre les rues de Gand et de la Monnaie.

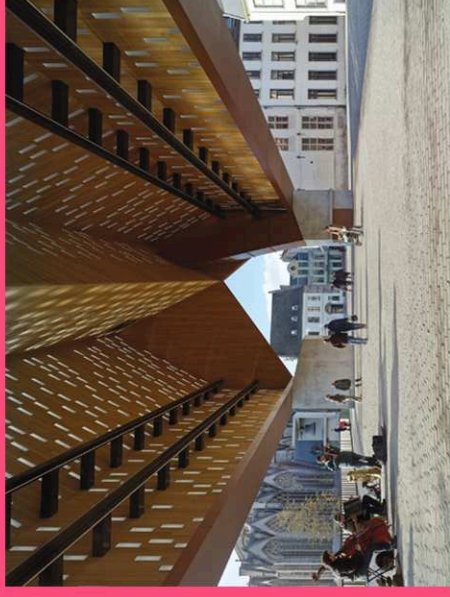
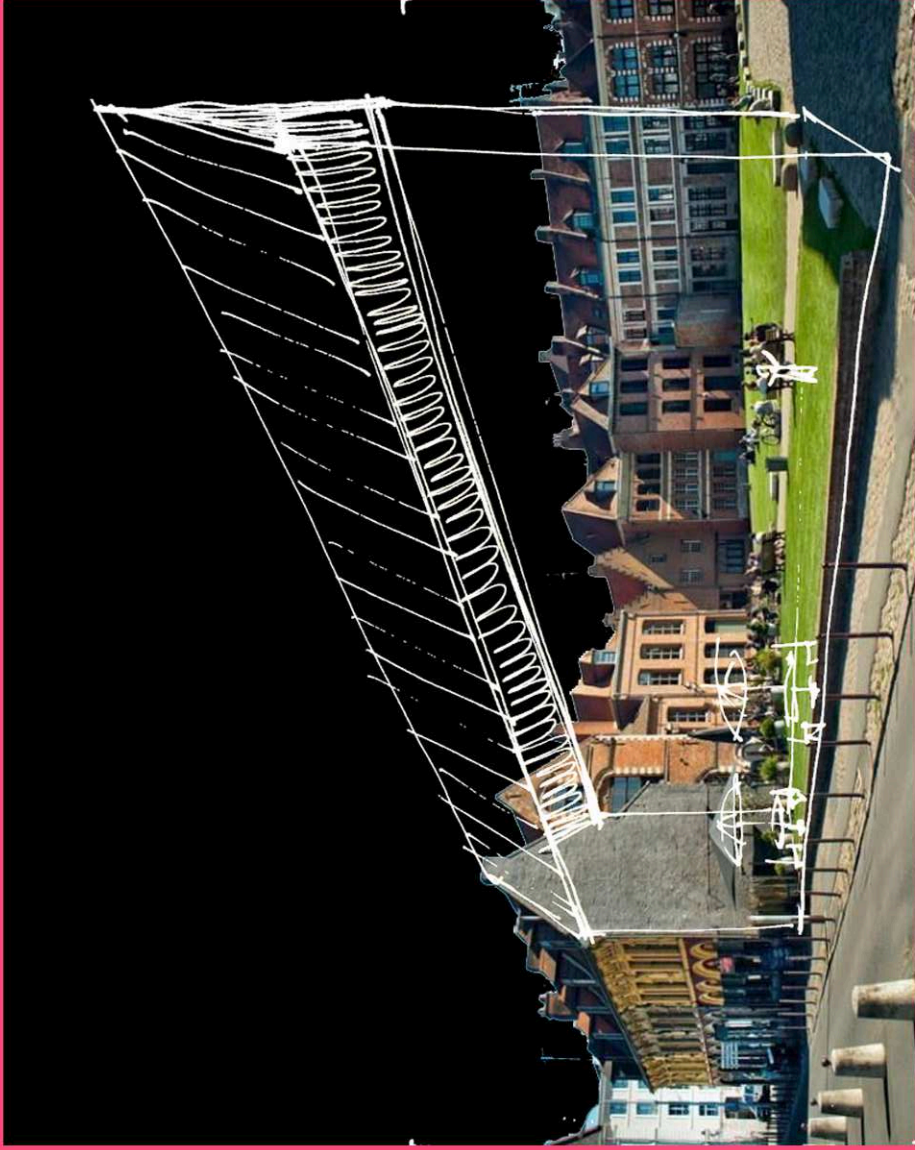


5 - REQUALIFICATION DU PÉRIMÈTRE BETTIGNIES - COMTESSE



5 - REQUALIFICATION DU PÉRIMÈTRE BETTIGNIES - COMTESSE

- > Unification du traitement urbain depuis la place du Lion d'Or jusqu'au Peuple Belge. Minéralisation plus propice à une occupation commerciale et événementielle de l'espace. Minimisation du stationnement en surface.
- > Création d'une halle ouverte dans la continuité du gabarit bâti de l'îlot Comtesse : meilleure qualification architecturale de cet espace par la redéfinition claire des intérieurs / extérieurs de l'îlot. Utilisation polyvalente à l'instar de la Halle de Gand.



GRANDS AXES DU DIAGNOSTIC, DE LA RÉFLEXION ET LA PROPOSITION :



DIAGNOSTIC :

- > L'avenue du Peuple Belge est un grand axe commercial, historique, morcelé, sa grande largeur est propice à un usage majoritairement piéton, qui n'est pas le cas actuel.
- > Elle est ponctuée de bâtiments à l'architecture traditionnelle.
- > Mais n'est pas véritablement un espace urbain.
- > La perspective de l'avenue est réduite à l'espace compris entre la place Louise de Bettignies et le Pont Neuf.
- > Il y a une coupure entre le Vieux-Lille et le début de l'avenue avec le reste de l'avenue et des quartiers adjacents.
- > Abolition des éléments qui interrompent la continuité de l'avenue (bâtiments, ponts, etc.).
- > Désamortissement du niveau de l'avenue.
- > Apport de la circulation automobile sur le côté est de l'avenue pour libérer tout le reste de l'avenue.
- > Prévoir l'avenue dans un projet urbain global.

ACTIONS :

- > Abolition des éléments qui interrompent la continuité de l'avenue (bâtiments, ponts, etc.).
- > Prévoir l'avenue dans un projet urbain global.
- > Prévoir l'avenue dans un projet urbain global.

EFFETS :

- > La dynamisation économique et culturelle des différentes sections de l'avenue, appuyée sur une valorisation de l'espace architectural.
- > La dynamisation économique et culturelle des différentes sections de l'avenue, appuyée sur une valorisation de l'espace architectural.
- > La dynamisation économique et culturelle des différentes sections de l'avenue, appuyée sur une valorisation de l'espace architectural.



3 - DÉVERROUILLAGE DE LA PERSPECTIVE

- > Libération complète de la perspective visuelle de l'avenue :
- > Remplacement du Pont-Neuf existant par une arche légère sans appui sur le sol.
- > Suppression totale de la frontière visuelle, physique et psychologique que représentait le pont actuel et sa rampe.
- > Désamortissement du sol pour retrouver le gabarit de passage d'un véritable canal.
- > Création d'un parvis devant la Halle aux Sucres permettant la valorisation architecturale de ce bâtiment rendu invisible par une végétalisation trop dense.
- > Élargissement de la rue des Bateliers pour créer un double sens de circulation.
- > Remplacement du talutage entre la rue des Bateliers et la rue de la Halle par une arche légère, libérant la promenade piétonne en contrebas.
- > Création d'un parking souterrain, mise en place de navettes régulières entre le "haut" de l'avenue et le "bas" afin de limiter le nombre de voitures circulant.



AVANT

- > Interruptions de la perspective.
- > Frontières visuelles fortes imposées par la masse du Pont-Neuf et de ses rampes, ainsi que par le niveau du sol du square Grimaud entre la rue des Bateliers et la rue de la Halle.
- > Remplacement du talutage entre la rue des Bateliers et la rue de la Halle par une arche légère, libérant la promenade piétonne en contrebas.
- > Création d'un parking souterrain, mise en place de navettes régulières entre le "haut" de l'avenue et le "bas" afin de limiter le nombre de voitures circulant.



APRÈS

- > Rétablissement de la perspective.
- > Abolition des obstacles visuels.
- > Création de nouveaux ponts légers au-dessus d'un sol légèrement décaissé.



CONCOURS D'IDÉES POUR L'AVENUE DU PEUPLE BELGE

ÉQUIPE TRAVAIL : PASCALE MANWIV & ANOUCK BOUCCO OULX ARCHITECTES

1 - JONCTION PAR LES MODES DOUX

- > jonction de la promenade de l'Esplanade à la promenade piétonne et végétale autour du Vieux-Lille.
- > jonction d'un parking souterrain marquant l'entrée dans le Vieux-Lille.
- > Valorisation de l'usage élastique dans un programme culturel / pédagogique orienté sur l'environnement naturel urbain.
- > Circulation sur l'avenue concentrée sur le côté est, libérant tout le reste de l'avenue pour la création d'un parvis minéral longeant le front bâti du côté ouest. C'est l'aménagement de Berges pour la rivière végétale.
- > Entrée dans le secteur pavé.

2 - DYNAMISATION CULTURELLE

- > Valorisation de la grande façade classique par la suppression des grandes arbrées existantes.
- > Exploitation du dénivelé pour créer un parvis à gradins exposé sud-ouest.
- > Création d'un pôle d'attraction patrimoniale et culturelle (généraliste de type pavillon provisoire).
- > Exploitation de la rue de la Halle vers le nord. Programme événementiel de type pavillon provisoire.
- > Création d'un pôle d'attraction patrimoniale et culturelle (généraliste de type pavillon provisoire).
- > Exploitation de la rue de la Halle vers le nord. Programme événementiel de type pavillon provisoire.

4 - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- > Extension du périmètre commercial au-delà de la place Louise de Bettignies. Dynamisation économique en rez-de-chaussées des immeubles actuellement en grande partie à usage tertiaire devant le Palais de Justice.
- > Continuité du front bâti par la construction d'un bâtiment commercial recoupant le gabarit interrompu à ce niveau de l'avenue.
- > Développement propice aux terrasses et aux usages de plein air tels qu'ils existent dans tous les autres parcs de Lille (piqué-nique, pétanque, etc.).
- > Prolongation des usages piétons entre les rues de Gand et de la Monnaie.

5 - RÉQUALIFICATION DU PÉRIMÈTRE BETTIGNIES - COMTESSE

- > Unité du traitement urbain depuis la place du Lion d'Or jusqu'au Peuple Belge. Réhabilitation plus propice à une occupation commerciale et événementielle de l'espace.
- > Minimisation du stationnement en surface.
- > Création d'une halle ouverte dans la continuité de l'axe Comtesse / rue des Bateliers / rue de la Halle de Gand.
- > extérieurs de l'île. Utilisation polyvalente à l'instar de la Halle de Gand.

